

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 08 mars 2023

Délibération n°DE_2023_03_001

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 14 dont 2 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
055-200088961-20230308-DE_2023_03_001-DE

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 01 mars 2023, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Jocelyne ANTOINE MALICK est désignée secrétaire de séance.

7.1 - Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Julien DIDRY, ne prenant pas part au vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par DIDRY Julien après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 834.22			24 752.03	6 834.22	24 752.03
Opérations exercice	27 700.27	32 136.08	459 686.56	491 117.87	487 386.83	523 253.95
Total	34 534.49	32 136.08	459 686.56	515 869.90	494 221.05	548 005.98
Résultat de clôture	2 398.41			56 183.34		53 784.93
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 398.41			56 183.34		53 784.93
Résultat définitif	2 398.41			56 183.34		53 784.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

